

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 20 OCTOBRE 2020
COMPTE-RENDU

Vu les circonstances exceptionnelles,
le Conseil Municipal ne s'est pas réuni dans la salle du conseil municipal mais dans
la salle des Fêtes de Coulombs.

À ce jour, l'impossibilité de respecter les mesures sanitaires dans le lieu habituel constitue une raison exceptionnelle de modification de ce lieu. La réunion s'est déroulée dans le strict respect des règles de distanciation et des gestes barrières.

Coulombs, le 20 octobre 2020

ORDRE DU JOUR :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Règlement intérieur du Conseil municipal
- Commission d'appel d'offres (C.A.O.)
- Fonds Renaissance Artisanat, Commerce et Tourisme (FRACT) : convention de partenariat et participation communale
- CNAS : désignation des délégués « élu et agent »
- Rétrocession de voirie : rue du Bois Moineau
- Commission « travaux » : acquisition d'un véhicule communal, signalisation horizontale, création de points lumineux (éclairage public) pour la cavée de Houdan et le chemin de l'écluse, réfection d'un mur
- Vérification des hydrants
- Dénomination de voie à Chandelles
- Finances : décisions modificatives
- Questions diverses

Le mardi 20 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués, le 8 octobre 2020, se sont réunis.

Sont présents : M. Jean-Noël MARIE, Mme Catherine MARIE, M. Pascal LENOIR, Mme Sylvie DE ROA, Mme Claudine ABHERVE, M. Roland PETIT, Mme Valérie MONOT, M. Jean-Luc MARTIN, Mme Jacqueline FOUQUET, M. Francis GUILLARD, M. Daniel GUILLY, M. Didier LE BARS et M. Patrick JOYEUX.

Mme Murielle LEROY et Mme Nathalie ANDREU sont absentes.

La séance débute à 20h00.

A l'unanimité, Mme Catherine MARIE est nommée en qualité de secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal ont observé une minute de silence pour rendre hommage à M. Samuel PATY.

M. Le Maire souhaite rajouter 3 points à l'ordre du jour :

- DSIL « Dotation de Soutien à l'Investissement Local » : demande de subvention concernant les travaux de rénovation de la toiture de la Mairie et de l'aménagement des combles
- Des travaux Chemin de la Grimpette
- Le curage des réseaux d'eaux pluviales

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les trois points supplémentaires.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu précédent.

COMPTE RENDU : COMMISSIONS ET SYNDICATS

CCPEIDF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes : M. Le Maire

M. LEMOINE va créer un livre blanc pour recenser tous les projets du territoire. Ensuite un plan pluriannuel d'investissements sera mis en place après une étude collégiale du Livre Blanc. Les communes sont invitées à proposer leurs projets.

Eure-et-Loir Numérique / Conseil départemental : M. Le Maire

Le déploiement du THD sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes s'achèvera au cours du 2^{ème} trimestre 2021.

SB4VR : M. Jean-Luc MARTIN

Election du bureau

Président : M. Daniel RIGOURD, Maire de Villemeux-sur-Eure, 1^{ER} Vice-président M. LEMOINE, 2^{ème} Vice-président M. ROY, 3^{ème} Vice-présidente Mme PATUREL

SIRP : M. PETIT

Lors de la réunion du 1^{er} octobre dernier, une visite des locaux et des terrains a été organisée. L'effectif du groupe scolaire est de 234 élèves, il est en baisse.

La désignation des membres de la commission d'appel d'offres a été revotée.

Le vote du contrat statutaire et de l'action sociale a aussi été réalisé.

Une demande d'information complémentaire a été demandée concernant la subvention pour le RASED.

Sécurité : Les directrices souhaitent l'installation de portails électrique.

EAUX DE RUFFIN : Mme Catherine MARIE

Election du bureau

Président : M. Patrick HOUVET

1^{er} Vice-président M. Jean-Pierre CANTUEL LE PREVOST, 2^{ème} Vice-président M. Philippe AUFRAY, 3^{ème} Vice-présidente Mme Céline MAGNEZ, 4^{ème} Vice-président M. Christian GUILLOT, 5^{ème} Vice-président M. Gérard WEYMEELS.

Le syndicat regroupe 21 communes, 19 salariés et le budget s'élève à 3 millions d'euros.

CCPEIDF / Enfance et jeunesse : Mme Catherine MARIE

Une commission a été créée pour harmoniser les 450 tarifs du périscolaire. A terme un tarif unique sur l'ensemble du territoire devrait être instauré.

DSIL : DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL 2020

Le Gouvernement a décidé de poursuivre l'effort consenti en faveur de l'aide à l'investissement des collectivités territoriales. Les travaux d'aménagement des combles et la réfection de la toiture de la Mairie sont éligibles au DSIL.

Le montant de cette subvention s'élève à 20% du coût total des travaux HT soit 15.705 Euros.

M. Le Maire rappelle que ce projet bénéficie déjà d'une subvention (FDI) grâce au Conseil départemental pour un montant de 30% du coût total des travaux HT soit 23.558 Euros. Le reste à charge pour la commune sera de 39.265 Euros HT.

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité la demande de subvention au titre du DSIL.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le règlement intérieur est désormais obligatoire pour les communes de 1.000 habitants et plus depuis le 1^{er} mars 2020 (art. L 2121-8 du CGCT).

La vie Communale propose un modèle de règlement intérieur. Celui-ci est approuvé par les membres du conseil municipal avec les modifications ci-dessous :

Article 4 : 10 jours, concernant le nombre de jours où les membres du conseil peuvent consulter les dossiers préparatoires précédant la réunion du conseil

Article 4 : 21, le nombre de jours pour examiner les dossiers relatifs aux projets de contrat et de marché

Article 8 : la commission d'appels d'offres est composée de 3 membres du Conseil et du Maire

Article 9 : Les commissions permanentes correspondent à la liste des commissions votée

Article 26 : modification du règlement, tous les membres du conseil peuvent proposer des modifications au présent règlement

Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité le règlement intérieur et les précisions proposées.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O.)

Vu l'observation du contrôle de la légalité, il convient de procéder à une nouvelle élection des membres élus de la commission d'appel d'offres.

M. Le Maire est de fait membre de cette commission. Il convient d'élire 3 membres titulaires et 3 membres suppléants :

Titulaires : M. Daniel GUILLY, M. Francis GUILLARD, M. Didier LE BARS

Suppléants : M. Roland PETIT, Mme Catherine MARIE, Mme Valérie MONOT

Les membres du conseil votent à l'unanimité les membres de la commission d'appels d'offres. Après accord à l'unanimité le vote a été effectué à « main levée ».

FONDS RENAISSANCE ARTISANAT, COMMERCE ET TOURISME (FRACT) : CONVENTION DE PARTENARIAT ET PARTICIPATION COMMUNALE

A la suite de la crise sanitaire du COVID 19, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France en charge du développement économique souhaite aider les entreprises du territoire et plus particulièrement les « TPE », Très Petites Entreprises, de moins de 10 salariés. Le montant de l'aide est compris entre 500 et 2.000 Euros. Les communes peuvent abonder le fond.

A ce jour, un commerce de la commune a bénéficié de cette aide pour un montant de 2.000 Euros.

Il convient de voter l'adhésion à ce fond en autorisant M. Le Maire à signer la convention de partenariat et de voter le montant de la participation communale qui s'élève à 500 Euros pour la première aide accordée.

Les membres du conseil votent à l'unanimité l'adhésion au FRACT et autorisent M. Le Maire à signer la convention de partenariat.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant de la participation communale d'un montant de 500 Euros, destinée au Palais Breton.

CNAS : DESIGNATION DES DELEGUES « ELU ET AGENT »

Compte-tenu du renouvellement du Conseil municipal, il convient de désigner 2 délégués : 1 délégué représentant les élus et 1 délégué, les agents.

Mme Catherine MARIE propose sa candidature au titre du délégué « élu » et Mme Stéphanie DELOIZY propose sa candidature au titre du délégué « agent ».

Les membres du conseil désignent à l'unanimité les 2 candidats.

RETROCESSION DE VOIRIE : RUE DU BOIS MOINEAUX

Une demande de classement dans le domaine public a été présentée à la commune par les habitants du lotissement Le Pré situé rue du Bois Moineau. L'Agence en Perspective de Chartres représentée par M. GUILLEMINOT a été mandatée par la commune pour réaliser un travail d'étude. La conclusion du rapport de l'agence est un avis favorable.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la rétrocession de la voirie du Lotissement Le Pré, rue du Bois Moineaux dans le domaine public.

COMMISSION « TRAVAUX » : ACQUISITION D'UN VEHICULE COMMUNAL, SIGNALISATION HORIZONTALE, CREATION DE POINTS LUMINEUX (ECLAIRAGE PUBLIC) POUR LA CAVEE DE HOUDAN ET LE CHEMIN DE L'ECLUSE, REFECTION D'UN MUR

Achat d'un véhicule communal :

Il faut poursuivre le travail d'étude pour les différents financements envisageables et les contrats d'entretien.

Marquage au sol :

La société VIA ROUTE de Champhol a été retenue lors de la commission travaux pour la réfection de la signalisation horizontale de la commune.

Le montant du devis s'élève à 3.867,24 euros H.T. soit 4.640,69 euros T.T.C.

M. LE BARS informe que les travaux seront réalisés en fonction de la météo. La signalisation du parking de l'Eglise sera réalisée un jeudi après-midi en accord avec les professionnels de santé de la Maison de Santé.

M. Le Maire souhaite que l'on informe les utilisateurs du parking de la date d'intervention.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis.

Eclairage public Cavée de Houdan et Chemin de l'Ecluse :

Ces 2 rues n'ont pas été prises en compte lors des précédents travaux de réfection des points lumineux de la commune.

- Cavée de Houdan :

Il est envisagé de créer 4 points lumineux sur des poteaux existants. Le montant des travaux s'élève à 3.200 Euros H.T. Le territoire Energie prend en charge 30 % soit 960 euros et la commune 70% soit 2.240 Euros.

- Chemin de l'Ecluse

Il est envisagé de créer 3 points lumineux sur des poteaux existants. Le montant des travaux s'élève à 4.500 euros H.T. Le territoire Energie prend en charge 30 % soit 1.350 euros et la commune 70% soit 3.150 euros.

Les membres du conseil votent à l'unanimité la création des points lumineux, la participation du syndicat Territoire Energie et la participation communale.

Chemin de la Grimpette, création d'un caniveau en pavé pour l'évacuation des eaux pluviales :

La société SGRP a été retenue lors de la commission travaux pour la création d'un caniveau d'évacuation des eaux pluviales Chemin de la Grimpette.

Le montant des travaux s'élève à 2.547.56 euros H.T. soit 3.057,07 euros TTC.

Le projet est inscrit au budget communal sous la référence 190007 et il est éligible au FDI à hauteur de 30% du coût total des travaux H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant de la facture présentée par la société SGRP.

Mur mitoyen Place du Souvenir :

Le mur mitoyen le long de la propriété de M. et Mme SECOND nécessite une remise en état. La société SGRP a été retenue lors de la commission travaux.

Le montant du devis s'élève à 3.608,15 euros H.T soit 4.329,78 euros T.T.C.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis présenté par la société SGRP.

Curage des fossés, curage des canalisations des Eaux Pluviales de Coulombs et de Chandelles : M. Francis GUILLARD

Pour limiter les inondations dans certaines rues de la commune, il convient de reprendre le curage de certains fossés et de réaménager le trottoir Rue de Paris.

- Coulombs, rue de Sully : le fossé mesure 29 mètres et il est en contrepente. L'objectif est de reprendre la contrepente, de créer une cuve de rétention en sortie de buse et de poser un clapet anti-retour.

Quand les agents communaux procéderont au débroussaillage du fossé, il faudra ramasser l'herbe.

- Coulombs, rue de Paris : il faut entretenir et curer le fossé et les saignées qui sont au nombre de 6
- Coulombs, passage situé rue de la Ribordière : entretien et curage du fossé
- Chandelles, fossé de le long de la propriété de M. BARBOT : entretien et curage du fossé
- Chandelles, fossé chemin des Bois : entretien et curage de la canalisation
- Rue de Paris : il faut aménager une partie du trottoir en posant des bordures derrière les pavés existants et ensuite remettre du calcaire sur le trottoir.

La commission travaux a retenu la société POLVE situé au Boullay les Deux Eglises pour la réfection du fossé Rue de Sully. Le devis s'élève à 857,50 euros H.T. soit 1.029 euros T.T.C.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le choix de l'entreprise et le montant de la prestation. L'objectif est de lutter contre les inondations.

Curage des réseaux d'eaux pluviales : M. Francis GUILLARD

Après vérification de l'ensemble des bouches et avaloirs, il faut prévoir une intervention sur tous les réseaux. Une révision du contrat d'entretien a été réalisée.

La société SPL située à Piseux (27) a fait parvenir une proposition d'entretien du réseau d'évacuation des eaux pluviales et des avaloirs. Le montant de la prestation sur l'ensemble de la commune s'élève 2.485 euros H.T. soit 2.982 euros T.T.C.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis présenté par la société SPL.

Vérification des hydrants : M. Didier LE BARS

La vérification des hydrants doit être réalisée chaque année. Le SDIS les vérifie visuellement mais il convient de vérifier leur état, la pression, l'accessibilité, ...
L'entreprise GARCIA de Chérisy, référencée auprès du SDIS, propose un contrat d'entretien pour les 40 hydrants de la commune qui s'élève à 1.400 euros H.T.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le montant du devis présenté par la société GARCIA.

DENOMINATION DE VOIE A CHANDELLES

Après avoir constaté des erreurs d'adressage du courrier et un problème d'acheminement des services de secours, le changement de nom de la Grande Rue de Chandelles en rue de Villiers doit être voté.

Compte-tenu des démarches administratives qui en découlent, M. Le Maire a pris contact auprès des services de la Préfecture et de l'association des Maires l'AM28 pour avis. La dénomination des voies est laissée au libre choix du Conseil municipal, des numéros peuvent être laissés à disposition pour des constructions futures. Un certificat de numérotage sera remis aux habitants de la rue. Les services de l'Etat comme par exemple le SDIS, le SAMU, la Gendarmerie, la Poste seront avertis de ce changement de dénomination.

M. le Maire propose de voter la dénomination de la Grande Rue de Chandelles en rue de Villiers.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le changement de la dénomination de la voie.

FINANCES : DECISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative n°1 :

À la suite du rejet d'une facture portant sur le projet de l'extension du cimetière, il convient de l'imputer au compte 2031 « étude » au lieu du 2151 « réseaux de voirie » ainsi que la précédente facture sur l'exercice précédent.

Décision modificative n°2 :

Il convient pour honorer les factures liées à la création de points lumineux cavée de Houdan et chemin de l'Ecluse, de prendre au budget en sur équilibre la somme de 5.390 euros et de le ventiler comme suit en section d'investissement :

- Projet 200005, compte 2041582 Création de points lumineux cavée de Houdan pour un montant de 2.240 euros
- Projet 200006, compte 2041582 Création de points lumineux chemin de l'Ecluse pour un montant de 3.150 euros

Décision modificative n°3 :

Il convient pour honorer la facture de la réfection du mur mitoyen Place du Souvenir, de prendre du budget en sur équilibre la somme arrondie à 4.330 euros et de l'affecter en investissement au projet 200007 « Remise en état du mur mitoyen » compte 2151.

Les membres du conseil votent à l'unanimité les 3 décisions modificatives.

QUESTIONS DIVERSES

En vue des travaux de réfection de la RD116 à Chandelles, M. Le Maire a saisi de nouveau le syndicat des Eaux de Ruffin pour savoir si le changement de la canalisation principale était envisagé. M. LE BARS rappelle que les travaux d'enfouissement sont budgétés sur l'exercice 2021 par le syndicat du Territoire d'Energie.

M. Le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 4 novembre prochain pour le projet d'extension du cimetière en présence du Cabinet Gilson.

M. Le Maire informe qu'une réunion aura lieu le 27 octobre prochain sur le droit de préemption urbain avec M. HAREL de la Communauté de Communes.

A la suite d'une réunion d'information avec la Gendarmerie nationale dont l'objectif était de présenter les intérêts de la mise en place de la vidéo surveillance, M. Le Maire demande aux élus si ils souhaitent poursuivre la réflexion avec les communes voisines. L'avis est favorable mais il faudra prendre en compte les coûts d'investissement et de fonctionnement avant de prendre la décision.

Mme Catherine MARIE informe que le Noël des enfants n'aura pas lieu compte-tenu de la crise sanitaire.

Mme Catherine MARIE informe que, lors de la commission des affaires sociales du 19 octobre, il a été évoqué le choix du colis de fin d'année offert aux seniors de la commune. Compte-tenu de la situation sanitaire et comme certaines manifestations n'ont pas eu lieu, le colis de fin d'année retenu est un peu plus « festif » et le montant du bon a été augmenté pour atteindre 30 Euros.

M. Pascal LENOIR informe qu'il a été évoqué d'étendre les bons de Noël, en plus des commerçants de Coulombs, aux activités de loisirs (centre équestre, association sportives et culturelles de Coulombs, ...)

Ces décisions devront être débattues lors de la prochaine réunion du prochain CCAS prévue le 2 novembre prochain.

La galette ne pourra pas être organisée à cause de la crise sanitaire. Il a été évoqué la distribution de galettes individuelles, de fleurs, de chocolats... des demandes de devis vont être réalisées et ils seront étudiés. Un questionnaire sera mis en place pour connaître les attentes et les besoins des seniors. Une prochaine réunion de la commission des affaires sociales est prévue pour étudier un projet de courrier « questionnaire » et pour organiser la distribution des colis et des bons de fin d'année.

M. Roland PETIT souhaite que l'on n'oublie pas les élagages et le ramassage des feuilles.

Mme Claudine ABHERVE soulève un différend entre 2 voisins « avenue de l'Abbaye » concernant un dépôt de feuilles. M. Le Maire va prendre contact avec les personnes concernées.

Mme Valérie MONOT rappelle la nécessité de faire élaguer les platanes de l'avenue de l'Abbaye car les éclairages publics commencent à être cachés par la végétation et les débris de branches bouchent les évacuations des eaux pluviales, quand les branches tombent. Il faudrait aussi retirer les lierres sur les platanes.

Mme Valérie MONOT et Mme Claudine ABHERBE évoquent la dernière chasse aux canards. M. Le Maire informe que les Gendarmes ont transmis un rapport. M. Le Maire a reçu aussi une note d'une avocate qui habite Coulombs. Il propose à Mme Claudine ABHERVE d'étudier cette note et de la présenter aux élus. M. Le Maire informe que des habitants de Coulombs se sont rendus en Gendarmerie les années précédentes. Mme Valérie MONOT estime que cette chasse ne participe pas à donner « une bonne image » à la commune.

M. Francis GUILLARD souhaite que l'on sécurise le lavoir de la Sente du Pont du Bourg. L'accès au lavoir est devenu dangereux.

M. Daniel GUILLY souhaite que l'on puisse restaurer le lavoir qui représente l'histoire du village. Il signale que le mur de la berge est dangereux. M. Le Maire informe qu'une partie de ce mur sera restauré lors de la réfection du pont par le Conseil départemental.

M. Francis GUILLARD souhaite que l'on rajoute un panneau de signalisation pour le cimetière.

M. Le Maire informe que le document unique est obligatoire depuis 1983 et après prise de renseignements auprès du CDG, 50% des communes ne l'ont pas encore rédigé. Le CDG n'est pas en mesure à ce jour d'accompagner la commune pour le rédiger. Compte-tenu de la complexité du document, M. Le Maire souhaite que l'on sollicite des entreprises spécialisées.

M. Le Maire remercie Mme Sylvie DE ROA pour l'élaboration du Plan de Sauvegarde de la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51.

M. Jean-Noël MARIE
Maire de Coulombs
Conseiller départemental du Canton d'Epernon

